# **Pilot'actions**

# Guide d'utilisation

E	dite	0	2
1.		Genèse et finalités de l'outil	
	A.	Les contractualisations entre l'Etat et les collectivités	
	Β.	Suivi et pilotage des contractualisations	
2.		Présentation générale de l'outil	5
	A.	Structure générale de l'outil	5
	B.	Profils d'utilisateurs et régimes de droits	6
	C.	La page d'accueil	7
	D.	. L'onglet Conventions	7
	E.	L'onglet Actions	9
	F.	L'onglet Tableau de bord	10
	G.	. L'onglet Export	11
3.		Créer son compte sur Pilot'actions	12
4.		Calendrier des campagnes de saisies	15
5.		La saisie initiale	17
	A.	Documents utiles	17
	B.	Ajouter une convention	17
	C.	Renseigner les actions de la convention	18
	D.	. Validation des actions saisies	19
6.		La saisie des bilans	20
7.		La mise à jour des conventions	
8.		Visualiser les données	23
	A.	Tableaux récapitulatifs	23
	B.	Tableau de bord	23
	C.	Exporter les données	24
9.		Annexes	25
	A.	Arborescences des formulaires actions	25
	B.	Index des variables	25

# Edito

En abordant ce nouvel environnement numérique, vous pouvez penser que la multiplication des outils entrave parfois l'action, que les demandes répétées de reporting sont des contraintes supplémentaires et que votre temps pourrait être mieux utilisé. Conscients de ces écueils, nous avons souhaité donner du sens à ce projet en partant d'un constat simple : on ne pilote bien, on évalue bien que ce qu'on connait bien. Les politiques de lutte contre la pauvreté souffrent de leur difficulté à montrer leur efficience et leur impact, elles souffrent aussi de la multiplicité des acteurs (alors que ça devrait être une force), qui chacun dans son silo évalue, suit, mesure et accumule des indicateurs qui ne sont pas partagés et ne servent pas à une meilleure adéquation des actions avec les besoins réels des bénéficiaires.

Parce que le Pacte des solidarités a vocation à co-construire et à co-porter avec l'Etat, les collectivités et les associations, des mesures en faveur des personnes en situation de pauvreté, il doit permettre simultanément leur pilotage et leur évaluation grâce au même outil de suivi. C'est ce qui nous a guidé pour lancer ce chantier qui a permis, grâce à l'implication des équipes de la DIPLP, de la DGCS et de la DGEFP, et à l'engagement d'un groupe de travail entre agents de l'Etat et des collectivités d'aboutir à un outil partagé, simple, ergonomique et évolutif. Construit par une entreprise d'insertion, autour des besoins associés au déploiement du Pacte des solidarités et de la réforme pour le plein emploi, il permet de recenser et d'évaluer les actions contractualisées entre l'Etat et les départements au titre des volets solidarités et insertion-emploi. Il pourra s'adapter à d'autres contractualisations afin de produire des données quantitatives et qualitatives qui seront communes à toutes les parties prenantes et qui pourront ainsi nous guider, collectivement à mieux objectiver les effets de nos actions et à les orienter en fonction des résultats que nous devons à nos concitoyens les plus en difficultés.

Alors, saisissez-vous de cet outil, faites-le évoluer sans le subir, il est le vôtre et il doit apporter une plus-value à tous.

Anne Rubinstein, à la prévention et à la lutte et à la formation contre la pauvreté

Fabrice Masi, Déléguée interministérielle Délégué général à l'emploi professionnelle par intérim

Jean-Benoît Dujol, Directeur général de la cohésion sociale

# 1. Genèse et finalités de l'outil

### A. Les contractualisations entre l'Etat et les collectivités

Dans différents champs d'action publique, l'Etat contractualise avec les collectivités territoriales pour renforcer la territorialisation des politiques publiques. En 2023, dans le prolongement des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et à l'accès à l'emploi (CALPAE), deux types de conventions ont été proposées aux départements<sup>1</sup> et aux métropoles<sup>2</sup>.

- Le contrat local des solidarités (CLS) s'adresse aux départements et aux métropoles et il est conclu pour la période 2024-2027. Il prévoit la réalisation d'actions de lutte contre la pauvreté, co-financées par l'Etat et la collectivité et comporte trois axes pour les départements : la prévention des inégalités dès l'enfance, la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits et la construction d'une transition écologique et solidaire. Les contrats locaux des solidarités conclus avec les métropoles comprennent un axe supplémentaire : amplifier la politique d'accès à l'emploi pour tous.
- La convention pour l'insertion et l'emploi (CIE) s'adresse aux départements et elle est conclue pour une durée d'un an. Via cette convention, l'Etat soutient financièrement les départements dans la mise en place de la réforme portée par la loi pour le plein emploi, dans la densification de l'offre de solutions locales et pour certains d'entre eux dans le déploiement d'un accompagnement rénové des allocataires du RSA.

En 2024, 94 départements et 22 métropoles ont signé un contrat local des solidarités et 98 départements ont signé une convention pour l'insertion et l'emploi. Parmi les 92 départements ayant signé ces deux conventions, 39 ont fait le choix d'une convention unique.

### B. Suivi et pilotage des contractualisations

Lors de la précédente Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) 2018-2022, plusieurs travaux évaluatifs ont été menés, notamment par France Stratégie et l'IGAS. Agnès Buzyn, alors ministre des Solidarités et de la Santé, a confié à France Stratégie l'évaluation ex post de la Stratégie, qui a mis en place en 2019 un comité d'évaluation présidé par Louis Schweitzer. En parallèle, l'IGAS a réalisé une évaluation de la contractualisation entre l'Etat et les collectivités dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Ces travaux ont permis de dresser plusieurs constats.

En premier lieu, les évaluateurs ont manqué de données et de visibilité sur la mise en œuvre de la SNPLP et sa déclinaison territoriale. Les actions contractualisées sont peu ou mal connues et l'analyse de leur nature et de leur efficacité a été difficile. Deuxièmement, les modalités de pilotage et de suivi de ces actions se sont révélées peu efficientes : le système de remontée des

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La contractualisation a été proposée à 97 conseils départementaux (hors Bas-Rhin, Haut-Rhin, Haute-Corse et Corse du sud), 3 collectivités à statut particulier que sont la métropole de Lyon, la Collectivité européenne d'Alsace, la Collectivité de Corse, ainsi qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint Martin. Le terme « département » utilisé dans ce guide désigne ces collectivités.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les contrats locaux des solidarités ont été proposés à 20 métropoles (hors la métropole du Grand Paris), à la communauté urbaine de Perpignan, la communauté d'agglomération d'Amiens et la Ville de Marseille. Le terme « métropole » utilisé dans ce guide désigne ces collectivités.

indicateurs était chronophage et ne permettait pas aux acteurs locaux de disposer d'informations utiles pour le pilotage des conventions.

En complément, la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP) a recensé des besoins d'analyse chez les co-contractants, qu'il s'agisse des services déconcentrés de l'Etat ou des collectivités. En effet, au-delà du suivi budgétaire ou opérationnel des actions co-financées, la grande majorité des acteurs expriment le souhait de pouvoir avoir accès à des données harmonisées, des chiffres clefs et des indicateurs de pilotage pour mieux qualifier le contenu de ces conventions et réaliser des analyses plus globales des politiques locales de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. De nombreux co-contractants ont également souligné l'intérêt de comparaisons départementales ou régionales par exemple, jusqu'alors difficilement faisables.

Partant de ces constats, la DIPLP, la DGEFP et la DGCS ont lancé des travaux visant à élaborer et mettre en place un outil de suivi et de pilotage des contractualisations entre l'Etat et les collectivités territoriales. Plusieurs objectifs ont guidé cette démarche.

- Il s'agit en premier lieu d'outiller les agents de l'Etat et des collectivités dans leur mission de pilotage et de suivi des CLS et des CIE et de proposer un outil numérique ergonomique, fluide et simple d'utilisation, qui concentre toutes les informations importantes sur les conventions : nombre et contenu des actions, budgets, cofinanceurs, calendrier, indicateurs de suivi.
- Cet outil doit permettre de faciliter le travail des agents, tant sur le suivi opérationnel que budgétaire et d'optimiser le temps consacré à cette mission.
- Au-delà du suivi et du pilotage, il s'agit également de disposer de données harmonisées pour élaborer des analyses des contenus des conventions et de leur mise en œuvre.

### La méthode de travail

Un **groupe projet** a été constitué pour mener ces travaux. Composé de représentants des administrations centrales, des services déconcentrés de l'Etat, des départements, des métropoles et de commissaires à la lutte contre la pauvreté, ce groupe projet s'est réuni régulièrement pour élaborer la structure de l'outil, tester le prototype et définir les conditions de sa bonne appropriation par les agents.

Après avoir fait le tour des solutions numériques proposées par l'Etat, et constatant qu'aucune ne permettait de répondre à l'ensemble des besoins identifiés plus haut, la DIPLP a eu recours à un prestataire extérieur pour développer l'outil : **l'entreprise d'insertion Au Carré**, spécialisée dans le développement d'outils no code, qui forme et accompagne des personnes en parcours d'insertion professionnelle.

# 2. Présentation générale de l'outil

## A. Structure générale de l'outil

Pilot'actions repose sur une architecture simple : les utilisateurs enregistrent dans l'outil les conventions de leur territoire et au sein de chaque convention, ils enregistrent les actions qui la composent. Chaque action saisie est donc reliée à une convention. Et chaque convention enregistrée est reliée à une collectivité et un territoire.

Les données sont enregistrées au fur et à mesure de leur saisie. Il n'est pas nécessaire de les « sauvegarder ». Les actions et les conventions peuvent être saisies, modifiée et supprimées par tout utilisateur ayant accès aux données. Attention, toute suppression est définitive.



L'enregistrement des conventions et des actions se fait par le biais de formulaires. Quatre formulaires sont ainsi programmés dans l'outil :

- Un formulaire pour saisir une convention
- Un formulaire pour saisir une action d'un contrat local des solidarités départemental
- Un formulaire pour saisir une action d'un contrat local des solidarités métropolitain
- Un formulaire pour saisir une action d'une convention pour l'insertion et l'emploi

Ces formulaires permettent une saisie harmonisée des conventions et des actions. Les données renseignées alimentent ensuite des tableaux de bord interactifs mis à jour en temps réel.

Pilot'actions comporte ainsi quatre onglets dans lesquels les utilisateurs peuvent naviguer pour visualiser ou modifier les données enregistrées :

i Accueil	→ Page d'accueil contenant les ressources documentaires (tutoriels, guide d'utilisation, etc.) et les actualités de l'outil
Conventions	→ Liste des conventions du territoire
Actions	→ Liste des actions du territoire
Collectivités	→ Liste des collectivités du territoire
Tableau de bord	<ul> <li>Graphiques et chiffres clés générés à partir des données saisies</li> </ul>
🕁 Export	→ Module permettant l'export des données saisies dans un format tableur

# B. Profils d'utilisateurs et régimes de droits

Selon son profil, l'utilisateur a accès à différentes fonctionnalités. Quatre profils d'utilisateurs sont programmés dans Pilot'actions.

Profil national	Cet utilisateur appartient à une administration centrale de l'Etat, soit la DIPLP*, la DGEFP* ou la DGCS*. Il a une vue nationale des convention saisies et des actions qui les composent : c'est-à-dire qu'il peut avoir accès à l'ensemble des conventions conclues en France avec les départements et les métropoles.
Profil régional	Cet utilisateur appartient à un service déconcentré de l'Etat au niveau régional, soit un.e commissaire régional.e à la lutte contre la pauvreté, soit une DREETS*, soit une Préfecture régionale. Il a une vue régionale des convention saisies et de leurs actions : c'est-à-dire qu'il peut avoir accès à l'ensemble des conventions conclues avec les départements et les métropoles au sein de sa région.
Exemple : la DREE conventions pou départementaux métropoles et la v	TS de PACA aura accès aux contrats locaux des solidarités et aux r l'insertion et l'emploi conclus avec les cinq conseils et aux contrats locaux des solidarités conclus avec les trois ille de Marseille de la région PACA.
Profil départemental Etat	Cet utilisateur appartient à un service déconcentré de l'Etat au niveau départemental (DDETS). Il a une vue départementale des convention saisies et de leurs actions : c'est-à-dire qu'il peut avoir accès aux conventions conclues avec le conseil départemental et la métropole le cas échéant.
Exemple : la DDET et à la convention de Loire Atlantiqu	<sup>r</sup> S de Loire Atlantique aura accès au contrat local des solidarités pour l'insertion et l'emploi conclus avec le conseil départemental e, ainsi qu'au contrat local des solidarités avec Nantes Métropole.
Profil collectivité	Cet utilisateur appartient à une collectivité (département, métropole ou commune). Il a une vue locale et n'a accès qu'aux conventions signées par sa collectivité.
Exemple : le conse des solidarités et Préfet du départer signé avec le Préfe	eil départemental de Loire Atlantique aura accès au contrat local à la convention pour l'insertion et l'emploi qu'il a signés avec le ment. Nantes Métropole aura accès au contrat local des solidarités et du département.

### Focus. Les référents régionaux

Des référents régionaux ont été identifiés dans toutes les régions. Dans l'outil, ces référents ont un profil régional : ils ont accès à l'ensemble des conventions de leur territoire.

Ces référents régionaux ont néanmoins accès à une fonctionnalité supplémentaire, celle de pouvoir gérer la liste des comptes utilisateurs à l'échelle de leur région. En d'autres termes, ce sont les référents régionaux qui **valident les demandes de création de compte sur leur territoire** et qui suppriment les comptes inactifs.

### C. La page d'accueil

Accueil

Lorsqu'un utilisateur accède à Pilot'actions, il arrive automatiquement sur la page d'accueil.

Cette page rappelle les finalités de l'outil : suivre et piloter les contractualisations entre l'Etat et les collectivités territoriales, à savoir les contrats locaux des solidarités (CLS) et les conventions pour l'insertion et l'emploi (CIE).

C'est également sur cette page que l'utilisateur retrouve la documentation afférente à l'outil (guide d'utilisation, tutoriels vidéo, enregistrement du webinaire de formation), ainsi que l'adresse mail à laquelle écrire en cas de difficultés (<u>pilotage-contractualisations@social.gouv.fr</u>).

Enfin la partie « actualités », régulièrement mise à jour par la DIPLP, la DGCS et la DGEFP, recense les informations importantes sur les campagnes de saisies, les mises à jour et les évolutions de l'outil.

### D. L'onglet Conventions

#### Conventions

C'est dans cet onglet que l'utilisateur retrouve l'ensemble des conventions de son territoire. C'est également dans cet onglet qu'il peut **ajouter une nouvelle convention** en cliquant sur :

Ajouter une nouvelle convention

Une fois les conventions saisies, elles s'affichent dans le **tableau de synthèse** comportant le nom de la collectivité contractante, le type de convention (contrat local des solidarités, convention pour l'insertion et l'emploi ou contrat unique), la date de signature de la convention, le nombre d'actions contractualisées, le budget total de la convention sur l'ensemble de la période conventionnée.

4 résultats					Q Rechercher	<b>ب</b> ع) (غ
Collectivité	Type de convention	Date de signature	Nombre d'actions	Budget total	Actions	PDF
CA Amiens Métropole	Contrat local des solidarit	28/06/2024	17	2 560 000,00 €	B	0
Conseil départemental - Nord	Contrat unique (solidarité	20/06/2024	22	72944233,00€	B	0
Conseil départemental - Somme	Contrat unique (solidarité	01/06/2024	12	9672000,00€	B	0
Conseil départemental - Pas-de-Calais	Contrat local des solidarit	15/04/2024	5	5670064,00€	B	0
					4 lignes	▪  < < 1-4 sur 4 > >

# Ce tableau comporte plusieurs fonctionnalités :

Q Rechercher	Barre de recherche	Permet de retrouver une convention en tapant des mots clefs (nom de la collectivité, type de convention, type de collectivité, etc.).
<b>—</b>	Filtrer	Permet de conditionner l'affichage des conventions par colonne.
(F	Exporter	Permet de télécharger le tableau au format CSV ou Excel.
	Actions	Permet d'ouvrir la convention et d'afficher son contenu. C'est dans cette fenêtre que les actions de la convention peuvent être saisies.
0	Export	Permet de visualiser une fiche synthèse de la convention au format PDF puis de l'exporter au format Word ou PDF.
4 lignes →  < < 1-4 sur 4 > >	Affichage	Permet de définir le nombre de conventions affichées par page.

# E. L'onglet Actions

# **E** Actions

Dans cet onglet, l'utilisateur retrouve l'intégralité des actions de son territoire. Les actions, toutes conventions confondues, sont recensées dans un tableau (une action par ligne), qui affiche différentes informations clef pour chaque action (nom de l'action, type de convention, axe, collectivité, statut, budget).

55 résultats							C	Rechercher	) 🗢 🕁
Intitulé	Type de convention	Aze	Champs d'action publique	Collectivité	Statut	Budget total	Prévisualiser	Modifier	Exporter
Pack jeune : pour accompagner les jeunes prècaires dans leur autonomie - Action 1/5 lutte contre le décrochage scolaire	Contrat local des solidarit	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dés l'enfance	Insertion professionnelle (+1)	Conseil départemental - Pas-de-Calais	Broution	716064,00 €	0	0	0
Accueil de proximité, repérage et aller vers les jeunes en rupture, en situation de précarité sans solution - accompagnement à l'autonomie	Contrat local des solidarit	Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance	Journesse	Conseil départemental - Pas-de-Calais	Broution	3744000,00 €	0	o	0
Appuyer la structuration logistique en mutualisant l'achat de matériel en faveur des actions de lutte contre la précarité alimentaire	Contrat local des solidarit	Construire une transition écologique et solidaire	Alimentation	CA Amiens Métropole	Validée par la Collectivité	280 000,00 €	0	0	0
Déployer le dispositif ProxiDon, en lien avec la Banque alimentaire	Contrat local des solidarit	Construire une transition écologique et solidaire	Alimentation	CA Amiens Métropole	Validée par la Collectivité	200.000,00 €	0	O 20 lignes 👻	<b>○</b>   < < 1-20 sur 55 <b>&gt; &gt; </b>

Ce tableau comporte plusieurs fonctionnalités :

Q Rechercher	Barre de recherche	Permet de retrouver une action en tapant des mots clefs (nom l'action, type de convention, type de collectivité, etc.).
<b>=</b>	Filtrer	Permet de conditionner l'affichage des actions par colonne.
(L)	Exporter	Permet de télécharger le tableau au format CSV ou Excel.
Prévisualiser	Prévisualiser	Permet d'ouvrir l'action et d'afficher son contenu.
Modifier	Modifier	Permet d'ouvrir l'action et de modifier son contenu, tant que cette dernière est en mode brouillon.
Exporter	Exporter	Permet de visualiser la fiche-action au format PDF puis de l'exporter au format Word ou PDF.
20 lignes 👻  < < 1-20 sur 55 > >	Affichage	Permet de définir le nombre d'actions affichées par page.

### F. L'onglet Tableau de bord **Tableau de bord**

Le tableau de bord fournit des visualisations dynamiques des données saisies grâce à des graphiques et des chiffres clefs : répartition des budgets par axe ou par volet, types d'action, part d'actions en quartier prioritaire ou en zone rurale, répartition des budgets par types de financeurs, etc.

Le périmètre des données représentées dans ces graphiques varie selon le profil de l'utilisateur : une collectivité ne voit que les données de sa ou ses conventions, une DDETS ne voit que les données des conventions de son département, une DREETS ne voit que les données des conventions de sa région et les utilisateurs nationaux voient l'ensemble des données.

Les moyennes nationales ont néanmoins été intégrées dans le tableau de bord pour que les utilisateurs disposent de repères lors de l'interprétation des graphiques de leur territoire.



En haut à gauche, des filtres permettent de modifier le périmètre des données des graphiques.

Ce filtre permet de sélectionner un département pour Filtre par departement n'afficher que les données de ce territoire. Un fois le territoire département sélectionné, les graphiques se mettent automatiquement à jour. Plusieurs départements peuvent être sélectionnés simultanément. Ce filtre ne s'affiche pas pour les profils collectivité. Ce filtre permet de sélectionner le type d'actions prises en Filtre par etat de validation ~ compte dans les graphiques : les actions encore en mode statut brouillon ou les actions doublement validées. Les actions validées par un seul co-contractant sont considérées comme

étant encore en mode brouillon.

## G. L'onglet Export 🛃 🛃 Export

Cet onglet permet à l'utilisateur d'exporter au format CSV ou Excel l'intégralité des données saisies sur son territoire. Deux bases de données peuvent être exportées : la base recensant les conventions et la base recensant les actions.

L'export de la base de données « actions » est ici beaucoup plus dense que celui de l'onglet actions. Dans cet export, l'utilisateur l'intégralité retrouvera des champs renseignés lors de la saisie, ce qui lui permettra de réaliser des analyses plus fines.

# Exporter toutes les conventions



Exporter toutes les actions



# 3. Créer son compte sur Pilot'actions

Pilote'actions est accessible via n'importe quel navigateur internet et ne nécessite pas de télécharger un logiciel.

Pour créer un compte dans l'outil, il suffit de cliquer sur <u>ce lien</u>. Une page s'ouvre dans le navigateur internet et le formulaire de création de compte apparait. Le futur utilisateur doit renseigner ce formulaire et cliquer sur « continuer ».

1	Nom	Prénom	
O Étape 1 Formulaire	Email	Vous êtes : Choisissez	~
Remerciement	Quel poste occupez-vous ?	Texte libre	3
		Continuer	

Le formulaire est alors envoyé au référent régional, qui reçoit une notification par mail. Pour valider les demandes de création de comptes, les référents régionaux disposent d'un onglet supplémentaire : **Gestion des comptes**.



Dans cet onglet, les référents régionaux peuvent voir la liste des utilisateurs de leur région, ainsi que les demandes de création de compte en attente, validées et refusées.

#### Demandes de création de comptes

<b>1</b> A traiter	r	<b>2</b> Acceptée	<b>O</b> Refusée				>
1 résultat					Q Recherche	er	- E
Nom	Prénom	Email	Туре	Département	Collectivité	Poste	Fiche détail
Carpezat	Morgane	morgane.carpezat@:	social.gouv.fr Un agent de l'Etat	t Alpes-Maritimes			
						1 lignes 🔻	< < 1-1 sur 1 > >

Pour valider une demande de création de compte, le référent régional doit ouvrir la **Fiche détail** et cliquer sur **Accepter**.



La demande passe alors dans l'onglet « Acceptée » et l'utilisateur concerné reçoit par mail un lien pour définir le mot de passe de son compte.

(S)
Bonjour Morgane, Un administrateur vous invite à créer votre compte, pour cela il vous suffit de cliquer sur le bouton ci-dessous puis de vous laisser guider :
Cliquez ici
Bien à vous, L'équipe en charge de l'application

En cliquant sur ce lien, l'utilisateur est redirigé vers une page internet pour valider les informations relatives à son compte (prénom, nom, email). Le numéro de téléphone est facultatif.

Bienvenue !
Pour commencer et afin de vous connecter, merci de renseigner les quelques informations ci- dessous.

Prénom *
Morgane
Nom *
Carpezat
Email *
morgane.carpezat@social.gouv.ff
Numéro de mobile
V Entrez un numéro de téléphone
Continuer

Puis l'utilisateur définit son mot de passe.

Adresse email *	
morgane.carpezat@social.gouv.fr	
Mot de passe	
	Ø
Confirmez votre mot de passe	
	Ø
Continuer	

Il reçoit ensuite par mail un code à saisir dans l'outil pour vérifier la validité de son adresse mail. Dès lors, son compte est actif et l'utilisateur peut se connecter.

# Finalisez votre inscription

# 4. Calendrier des campagnes de saisies

Pilot'actions est conçu pour être utilisé de manière continue, mais chaque année, deux campagnes sont prévues pour veiller à la mise à jour coordonnée des données, et donc à leur fiabilité. L'année 2025 étant l'année de lancement de l'outil, son calendrier est néanmoins particulier.

Trois types de saisies sont à distinguer :

- La saisie initiale. Lors de la saisie initiale, les utilisateurs sont invités à renseigner pour la première fois la convention et les actions qui la composent. Cette saisie n'est à réaliser qu'une seule fois pour toute la durée de la convention (ex. 2024-2027 pour les CLS). Il s'agit de renseigner les actions, leurs caractéristiques, leur budget prévisionnel et les objectifs chiffrés (indicateurs). *Pour l'année 2025 : La saisie initiale des contrats locaux des solidarités se fait entre le 20 janvier et le 7 mars 2025. La saisie initiale des conventions pour l'insertion et l'emploi se fait entre avril et mai 2025.*
- La saisie des bilans. Chaque année, les utilisateurs seront invités à renseigner les éléments de bilan pour chaque action et chaque convention : budgets réellement exécutés, indicateurs de suivis (nationaux, locaux ou d'impacts), état d'avancement de l'action, etc. S'ils sont renseignés en année N, les éléments de bilan portent toujours sur l'année N-1. <u>Par exemple</u> : au printemps 2025, les utilisateurs renseigneront les éléments de bilan des contrats locaux des solidarités portant sur l'année 2024.
- La mise à jour (l'avenant annuel). Chaque année, les utilisateurs seront invités à mettre à jour les conventions et les actions qui les composent. Les données saisies en 2025 seront de nouveau modifiables : budgets prévisionnels des actions, indicateurs, etc. Lors de la mise à jour, il est également possible d'ajouter de nouvelles actions ou de supprimer des actions qui auraient été abandonnées. La mise à jour se fait toujours en année N. <u>Par</u> <u>exemple :</u> au printemps 2025, les utilisateurs mettront à jour les contrats locaux des solidarités 2025 dans le cadre de l'avenant 2025 de la convention.

	2025			2026		2027		2028		
	lanu	Гáu	Mara	A	Mai	<b>1</b> er	2 <sup>nd</sup>	<b>1</b> er	2 <sup>nd</sup>	1 <sup>er</sup>
	janv	rev	Mars	Avrii	Mai	sem.	sem.	sem.	sem.	sem.
Saisie des CLS 2024										
Saisie des CIE 2025										
Bilan des CLS 2024										
Mise à jour des CLS 2025										
Bilan des CIE 2025										
Mise à jour des CIE 2026										
Bilan des CLS 2025										
Mise à jour des CLS 2026										
Bilan des CIE 2026										
Mise à jour des CIE 2027										
Bilan des CLS 2026										
Mise à jour des CLS 2027										
Bilan des CIE 2027										
Bilan des CLS 2027										

Grâce à ces différentes saisies, il n'est pas nécessaire de ressaisir tous les ans l'intégralité des conventions. Dès lors qu'une convention et ses actions sont saisies dans l'outil, les données sont enregistrées jusqu'en 2027, et il s'agit simplement de mettre à jour chaque année les éventuelles modifications de la convention et de ses actions.

# 5. La saisie initiale

**Rappel**. Les contrats locaux des solidarités 2024-2027 doivent être saisis dans l'outil entre le 20 janvier et le 7 mars 2025.

Il n'est pas obligatoire de saisir les conventions pour l'insertion et l'emploi 2024, mais cela reste possible, notamment pour les collectivités qui ont fait le choix d'un contrat unique. Les conventions pour l'insertion et l'emploi 2025-2027 seront à saisir dans l'outil au printemps 2025.

## A. Documents utiles

Lors de la saisie initiale, il peut être utile d'avoir les documents suivants à disposition :

- La ou les conventions concernées : le contrat local des solidarités, la convention pour l'insertion et l'emploi, le contrat unique.
- Les fiches actions jointes à la convention
- Le tableau financier
- Le tableau des indicateurs.

### B. Ajouter une convention

La saisie initiale démarre obligatoirement par la création préalable de la convention.

1. Cliquer sur l'onglet **Conventions** et cliquer sur

Continuer

- Remplissez les champs obligatoires, à savoir le type de collectivité (département ou métropole), le nom de la collectivité, et la date de signature (passée ou future) de la convention.
  - 3. Vous pouvez importer la convention si vous le souhaitez.
  - 4. Cliquer sur

pour valider la création de la convention dans Pilot'actions.

Ajouter une nouvelle convention

Pour quel type de collectivité souhaitez-vous saisir un formulaire ?*			
Départementale			Métropole
De quelle collectivité départementale s'agit-il ?*			
Choisissez			
Quelle convention souhaitez-vous renseigner ?*			
Contrat local des solidarités	Convention pour l'ins	ertion et l'emploi	Contrat unique (solidarités et insertion-emploi)
Champ requis			
A quelle date cette convention a-t-elle été ou sera-t-elle signée ?*			
AAA\MM\LL			
Documents supplémentaires			
	Importer ur Ou glissez et dépose	n fichier zz votre fichier ici	
Quitter			Continuer

#### Informations complémentaires

- **Type de collectivité** : cette question n'apparait que pour les agents de l'Etat. Les agents des conseils départementaux et métropolitains ne verront pas cette variable.
- Le type de convention : cochez s'il s'agit d'un contrat local des solidarités, d'une convention pour l'insertion et l'emploi, ou d'un contrat unique.
- La date de signature de la convention : si la convention n'est pas encore signée au moment de la création de la convention dans l'outil, vous pouvez indiquer une date prévisionnelle de signature. Vous pourrez une fois la convention signée actualiser cette variable.
- Import de la convention : il s'agit de joindre le PDF de la convention signée (avec ses annexes, fiches actions et tableaux).

### Suppression de la convention

- 1. Cliquer sur l'onglet Conventions
- 2. Sélectionner la convention souhaitée en cliquant sur le bouton Actions ().
- 3. Cliquer sur le bouton suppression.

Supprimer la convention

et suivre les indications pour valider la

### C. Renseigner les actions de la convention

Une fois la convention créée dans Pilot'actions, l'utilisateur peut renseigner les actions de la convention. Il est nécessaire de créer la convention avant de créer les actions car une action doit obligatoirement être rattachée à une convention.

- 1. Cliquez sur l'onglet Conventions
- 2. Sélectionnez la convention souhaitée en cliquant sur le bouton Actions (E)
- 3. Cliquez sur le bouton

Ajouter une nouvelle action

4. Laissez-vous guider par les questions posées pour renseigner les différentes variables. Les questions posées permettent de renseigner les caractéristiques de l'action, le public bénéficiaire, le calendrier, le budget de l'action et les indicateurs de suivi.

Attention, de nombreuses variables (questions à renseigner) sont obligatoires. L'utilisateur ne peut pas passer à l'étape suivante si le champ n'est pas renseigné. La mention obligatoire est matérialisée par un astérisque \*.

Pour chaque variable, il est spécifié à droite s'il s'agit d'un choix unique à faire parmi un menu déroulant ou si plusieurs réponses sont possibles (choix multiple).

Dans les questions qui comportent un menu déroulant (elles sont majoritaires), il est possible de cliquer sur « Autre » si aucune des modalités de réponse ne correspond à la réalité de l'action. Il est alors demandé de préciser cette case « Autre ». L'usage de la modalité « Autre » doit rester exceptionnel pour que le tableau de bord soit plus parlant.

### D. Validation des actions saisies

Pilot'actions repose sur un système de **double validation**. Les deux parties contractantes (la collectivité et l'Etat) doivent valider l'action saisie. Il n'y a pas d'ordre de validation entre les deux parties, mais cette double validation est obligatoire pour que l'action soit définitivement intégrée à la convention.

La collectivité (département, métropole) doit cliquer sur « valider » l'action : celle-ci sera dès lors considérée par « validée par la collectivité ». L'Etat doit également valider de son côté l'action : une fois celle-ci validée, elle sera considérée comme « validée par l'Etat ». Une fois les deux validations effectuées, l'action sera définitive et rangée dans la partie « double validées ».

Axe 4: Construire une transition écologique et solidaire						
<b>O</b> Brovillons	5 Validées par la collectivité	<b>O</b> Validées par l'Etat	<b>O</b> Double Validées			
5 résultats						
Intitulé			Prévisualisation	Exporter		
Appuyer la structuration logi faveur des actions de lutte c	istique en mutualisant l'achat de ontre la précarité alimentaire	matériel en	0	0		
Déployer le dispositif ProxiD	on, en lien avec la Banque alimen	taire	0	0		
Déployer 10 frigos partagés			0	0		
Développer une cueillette et paniers de fruits et légumes a plus près de leur lieu de vie	5 marchés solidaires afin de dist aux foyers et individus les plus pr	ribuer des écaires au	0	0		
Coordonner l'aide alimentair	re d'urgence		0	٥		
				5 lignes 👻  < < 1-5 sur 5 > >		

#### La saisie des bilans 6.

Chaque année, les utilisateurs sont invités à renseigner les éléments de bilan de leur convention pour l'année écoulée. Trois types d'informations sont demandées pour chaque action : l'état d'avancement de l'action, les indicateurs de suivi et les dépenses réelles.

Pour saisir ces éléments dans Pilot'actions, l'utilisateur doit :

- 1. Aller dans l'onglet Conventions
- 2. Sélectionnez la convention souhaitée en cliquant sur le bouton Actions (😑)
- 3. Prévisualiser l'action à mettre à jour en cliquant sur 🕑

Mettre à jour

4. Cliquer sur le bouton

L'utilisateur a alors accès à toutes les informations de l'action (caractéristiques, publics, calendrier et budget, indicateurs, etc.) et peut modifier ces informations. Grâce aux différents onglets en haut de la fenêtre, il peut naviguer dans ces informations et réaliser ses modifications. Les informations saisies l'année précédentes sont enregistrées.

Intitulé

Caractéristiques

Publics de l'action Calendrier et budget

Remarques Indicateurs

>

Si l'utilisateur clique sur la flèche à droite des onglets, un dernier onglet « **Mise à jour** » apparaît.

En cliquant sur cet onglet, une nouvelle page s'affiche, avec des questions permettant de rendre compte de l'état d'avancement de l'action.

Etat d'avai	ncement	
Cette action a-t-elle commencé à être mise en œuvre ?*		Choix unique
Oui	~	
Le déploiement de cette action est *		Choix unique
Très satisfaisant	~	
Pour quelle(s) raison(s) ?		Texte libre
Cette action est-elle terminée ? *		Choix unique
Non	~	
S'agit-il d'une action permanente ? *		Choix unique
Oui	^	
Avez-vous des remarques complémentaires sur la mise en œuvre de cet	te action ?	Texte libre

# 7. La mise à jour des conventions

[<mark>Informations à venir</mark>]

# 8. Visualiser les données

Une fois les données des actions et des conventions saisies dans Pilot'actions, différentes fonctionnalités permettent aux utilisateurs de visualiser et d'analyser les données.

# A. Tableaux récapitulatifs

Pour chaque convention, il est possible d'afficher un tableau récapitulatif des actions. Pour afficher ce tableau, il faut :

- 1. Aller dans l'onglet Conventions
- 2. Sélectionner la convention souhaitée en cliquant sur le bouton Actions (🖹)

La fenêtre qui s'ouvre comporte plusieurs onglets en haut de la page :

Actions	Récapitulatif des budgets	Récapitulatif des indicateurs nationaux	Récapitulatif des indicateurs locaux	Récapitulatif des indicateurs d'impact
Ce premier	Dans ce deuxième	Dans ce	Ce quatrième	Ce dernier
onglet recense	onglet, on retrouve les	troisieme	onglet	onglet
l'ensemble des	mêmes tableaux (par	onglet,	recense les	recense les
actions de la	axe ou par volet) qui	l'utilisateur	indicateurs	indicateurs
convention	détaillent cette fois les	peut	de suivi	d'impact de
dans deux à	budgets des actions.	visualiser les	locaux	la convention
quatre tableaux	L'utilisateur peut voir la	indicateurs	renseignés	concernée.
(un par axe ou	part des crédits Etat, la	de suivi	par les	
par volet selon	part des crédits de la	nationaux.	utilisateurs.	
le type de	collectivité et la part			
convention).	des autres co-			
	financeurs.			

## B. Tableau de bord

Dans l'onglet **Tableau de bord**, l'utilisateur peut visualiser différents graphiques mis à jour en temps réel à partir des données saisies dans Pilot'actions.

Le périmètre des données visualisées dépend du profil de l'utilisateur : un agent d'une DDETS ou d'une DDETS-PP ne voit que les données relatives aux conventions de son département. Un agent d'une collectivité ne voit que les données relatives à ses conventions. Un agent d'une DREETS voit les données de toutes les conventions de sa région.

Les graphiques suivants ont été programmés dans le tableau de bord :

- Nombre de conventions
- Répartition des actions par type de convention et par nature

- Répartition des actions des CLS par axe
- Répartition des actions des CIE par axe
- Répartition des budgets des CLS par axe
- Répartition des budgets des CIE par axe
- Répartition des budgets des CLS par type de financeurs
- Répartition des budgets des CIE par type de financeurs
- Répartition des actions des CLS selon leur type
- Répartition des actions des CIE selon leur type
- Répartition des crédits par champ d'action publique
- Répartition des actions selon le public visé
- Part d'actions ciblant un public spécifique
- Part d'actions en QPV
- Part d'actions en zone rurale

Pour faciliter la compréhension et l'interprétation de ces graphiques, un tableau de bord national est également disponible. Il reprend la plupart des graphiques du tableau de bord local, mais à partir de données consolidées à échelle nationale, ce qui permet à l'utilisateur de disposer de points de repère.

### C. Exporter les données

Si les graphiques proposés dans le tableau de bord sont insuffisants, l'utilisateur peut réaliser ses propres analyses en exportant au format Excel ou CSV l'intégralité des données saisies dans Pilot'actions.

Dans l'onglet Exporter les données, deux bases de données peuvent être téléchargées : la base recensant les conventions et la base recensant les actions. Ces deux bases sont là encore limitées au périmètre géographique de l'utilisateur.

Dans ces bases de données, l'utilisateur retrouve l'intégralité des variables du formulaire action, c'est-à-dire l'ensemble des questions ayant permis de saisir les actions.

# 9. Annexes

# A. Arborescences des formulaires actions

Pour avoir une vue d'ensemble des formulaires de saisie des actions, l'ensemble des questions ont été schématisées dans des arborescences accessibles via <u>ce lien</u>.

# B. Index des variables

[En cours de rédaction]